



SE RECONSTRUIRE APRÈS LES VIOLENCE CONJUGALES

Une campagne de Vie Féminine

DOSSIER DE PRESSE



Ce 6 octobre, Vie Féminine, mouvement d'éducation permanente féministe, lance la **campagne “Partir pour ne pas y rester”** — se reconstruire après les violences conjugales — en plaidant pour l'adoption d'un **“pack nouveau départ”**.

“*Elle n'a qu'à partir !*” “*Si elle reste, c'est qu'elle aime ça*” “*Elle revient toujours chez son mari violent : elle ne sait pas ce qu'elle veut*”. Les injonctions adressées aux victimes de violences conjugales véhiculent toujours la même idée : il “suffirait” de quitter un partenaire violent pour échapper aux violences. La réalité, que nous observons sur le terrain depuis des années et qui est aussi largement documentée par les études scientifiques, est bien plus complexe. Tout d'abord, les violences ne s'arrêtent pas ! Au contraire, elles peuvent même s'intensifier, la rupture étant un moment à risque élevé de passage à l'acte violent, jusqu'au féminicide. Ensuite, les freins à la rupture et au départ sont nombreux : phénomène d'emprise, craintes pour sa sécurité voire pour sa vie et celle de ses enfants, dépendance économique, isolement, manque de ressources et de soutien, ... Pour celles qui franchissent ce pas, un parcours de la combattante commence, comme l'a montré notre étude publiée en 2022 sur la reconstruction des victimes après des violences conjugales.

« *J'ai quitté mon mari en 2019. Où je me situe dans mon parcours de reconstruction ? Eh bien... j'ai toujours l'impression d'être en sang, d'attendre les secours et que finalement, il n'y a rien qui se passe et que, tout compte fait, je me sens comme si je devais limite m'excuser d'avoir vécu ce que j'ai vécu.* »¹

Les victimes, généralement isolées et appauvries par les violences économiques subies, se retrouvent largement livrées à elles-mêmes, sans aucun soutien structurel si ce n'est le soutien d'associations de terrain, déjà débordées. Elles mènent une foule de démarches pour accéder à leurs droits et parfois à un revenu, trouver un logement, un·e avocat·e, parfois une nouvelle école pour les enfants, etc. Le tout avec une santé mentale mise à mal par des années de contrôle et de violences, et un accès difficile à des professionnel·les formé·es.

Il est urgent que les pouvoirs publics se préoccupent de l’“après-violences”, pour donner aux victimes des conditions favorables pour se reconstruire sereinement et durablement. C'est la raison pour laquelle Vie Féminine plaide depuis 2023 pour une réelle **politique publique de soutien à la reconstruction des victimes de violences conjugales**, à travers la mise en place d'un **pack nouveau départ**. Ce pack, qui a fait l'objet d'un **accord en Conférence Interministérielle Droits des Femmes** le 23 avril 2024, doit impérativement être inscrit dans le prochain plan d'action national contre les violences, le **PAN 2026-2031**.

¹ Témoignage issu de cette étude en deux volets *Réparer les violences conjugales. Au-delà de la justice, une responsabilité collective et Se réparer, se reconstruire après des violences conjugales. Ce que les femmes en disent*, disponible sur notre site <https://www.viefeminine.be/publications-ressources?antenne=776>

Qu'est-ce que le pack nouveau départ ?

Le pack Nouveau Départ est initialement une revendication politique de Vie Féminine. Cet outil vise à soutenir les victimes au moment où elles quittent un partenaire violent, tout au long de leur processus de reconstruction, et à lever certains freins qui empêchent les victimes de démarrer une nouvelle vie. Ce pack comprend cinq mesures :

- **Une aide financière d'urgence** octroyée par l'Etat sous forme de don ou de prêt sans intérêt (à charge de l'auteur - il n'est pas question que la victime s'endette), afin de pouvoir couvrir les premières dépenses auxquelles la victime fait face lors de son départ (garantie locative, premiers loyers, frais d'avocat, etc.). Cette aide pourrait être financée par un fonds d'aide aux victimes de violences, qui serait, entre autres, alimenté par les auteurs condamnés par la justice, et par l'Etat.
- **Un accompagnement sociojuridique gratuit** par des professionnel·les formé·es à la prise en charge des victimes et à la lecture genrée des violences masculines au sein de services multidisciplinaires. Des centres ambulatoires et spécialisés, où les victimes peuvent trouver toute l'aide dont elles ont besoin en un seul lieu, existent déjà. Néanmoins, ils ne couvrent pas tout le territoire et sont difficiles d'accès surtout en zone rurale. De plus, ils sont déjà débordés et concentrés sur la prise en charge d'urgence (par exemple l'hébergement) : ils devraient être refinancés pour être en mesure d'accompagner les victimes dans leur processus de reconstruction.
- **L'accès immédiat à une adresse de référence non-communicable à l'ex-partenaire** le temps nécessaire, permettant aux victimes de rapidement délier les statuts qui les rattachent à leur ancien partenaire et faire valoir leurs droits individuels (en termes de mutuelle, chômage, fiscalité, etc.), sans être mises en danger en cas d'interception de courriers par l'ancien partenaire.
- **Vingt séances gratuites avec un·e psychologue spécialisé·e**, en individuel ou en groupe. Le nombre de séances revendiqué est calqué sur le nombre de séances accessibles aux victimes qui s'adressent à un centre de prise en charge des violences sexuelles.
- **Une protection spécifique au travail ou dans la recherche d'emploi.** Etant établi qu'au sortir d'une relation violente, la victime a besoin de temps, fait face à de nombreux traumatismes et est encore, souvent, victime de violences post-séparation, nous plaidons pour des politiques de soutien aux travailleuses victimes de violences conjugales au sein des entreprises et des services publics, ainsi que pour un statut spécifique assouplissant les exigences envers les demandeuses d'emploi et les allocataires sociales victimes de violences durant un an, les protégeant ainsi d'éventuelles sanctions.

Un engagement politique fragile

Le 23 avril 2024, la Conférence Interministérielle Droits des Femmes conclut ses travaux, en communiquant sur l'accord obtenu quant à la création d'un "pack nouveau départ". Dix ministres fédéraux et des entités fédérées s'engagent donc sur le principe de la mise en place de ce dispositif qui vise à "*apporter une réponse coordonnée et rapide aux femmes victimes de violences quand elles doivent quitter un conjoint violent*". Ce pack, tel que présenté par la CIM, reprend globalement les revendications de Vie Féminine, avec des ajustements. Il comprend "*une aide financière d'urgence, une aide juridictionnelle de qualité, gratuite ou à moindre coût, une aide psychologique, une information sur les outils disponibles en termes de protection, et des attentions spécifiques en matière d'emploi et de chômage*".

Si cet accord intervient juste avant les élections, et est présenté par l'ancienne secrétaire d'Etat à l'égalité et aux droits des femmes, l'écologiste Marie-Colline Leroy, il n'en reste pas moins que huit formations politiques sont autour de la table... dont la **NVA, le MR, le CD&V et Vooruit**, aujourd'hui aux manettes de l'Arizona. Seuls les Engagés, qui étaient alors dans l'opposition à tous les niveaux de pouvoir, ne sont pas signataires de cet engagement de la CIM. Néanmoins, l'actuel ministre des solidarités et des droits des femmes côté francophone, **Yves Coppieters**, a publiquement, et à plusieurs reprises, **exprimé son soutien** à ce dispositif et sa volonté de le mettre en œuvre.

Aujourd'hui, alors que le pack nouveau départ ne figure ni dans l'accord de gouvernement, ni dans la note d'orientation politique du ministre fédéral de l'égalité des chances, Rob Beenders, nous nous questionnons sur les engagements pris par les différents partis représentés en CIM. Cette même conférence interministérielle dont la suppression a été envisagée par l'Arizona, et qui n'a toujours pas repris ses travaux, sous prétexte de l'absence d'un nouveau gouvernement bruxellois. Est-il possible de faire des annonces à la presse, de susciter de l'espoir auprès de milliers de victimes pour qui le pack pourrait représenter une aide non négligeable, puis de ne rien concrétiser et de renier ses engagements ? Que valent les accords obtenus en CIM ? Que vaut alors la parole politique ?

Alors que l'**actuel plan d'action national contre les violences (le PAN 2020-2025)** touche à sa fin, nous attendons des différents gouvernements de ce pays un nouveau plan d'action national pour la période 2026-2031 ambitieux, qui prenne la Convention d'Istanbul comme boussole, implique le secteur associatif féministe comme un vrai partenaire, et consacre les moyens nécessaires pour mener une réelle **politique intégrée et coordonnée de lutte contre les violences machistes**. Le pack nouveau départ doit figurer dans ce **PAN 2026-2031**, comme une priorité de cette législature, engageant des **budgets suffisants** et les **différents niveaux de pouvoir**.

L'expérience française

Le pack nouveau départ défendu par Vie Féminine s'inspire en partie du dispositif du même nom mis en œuvre en France. A ce jour, ce dispositif est en "test" dans quatre départements, mais l'une de ses mesures est déjà accessible sur tout le territoire depuis 2023 : "**l'aide universelle d'urgence**". Cette aide financière est accessible pour toute victime résidant de façon "*stable et régulière*" sur le territoire français, et disposant d'une plainte auprès des forces de l'ordre, d'un signalement au procureur de la république ou d'une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales dans les 12 mois précédant la demande. La victime peut introduire son dossier elle-même directement en ligne, ou être accompagnée par une association ou un service d'aide sociale. En fonction de ses revenus et de sa composition familiale (nombre d'enfants, présence d'enfants en situation de handicap), la victime obtient entre 258 et 1652 euros, directement sur son compte en banque dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés. Ainsi, à situation égale, deux victimes localisées en deux endroits différents de l'Hexagone obtiennent la même somme.

Le reste du dispositif n'existe qu'en tant que projet pilote dans trois départements : le Val d'Oise, la Réunion et le Lot-et-Garonne. Il consiste en une prise en charge rapide, globale et adaptée aux besoins de la victime. L'objectif est que la victime ne dispose que d'un·e interlocuteur·rice unique – une seule porte d'entrée à pousser donc – qui coordonne l'ensemble des démarches. Le processus d'ouverture des droits sociaux est accéléré avec l'activation de toutes les aides nécessaires dans la vie quotidienne de la victime. Les différents projets pilotes devraient donner lieu à un rapport dans la perspective d'une mise en œuvre sur tout le territoire.

Une collecte de signatures

Pour appuyer notre campagne, Vie Féminine appelle citoyennes et citoyens, victimes ou proches de victimes, personnes solidaires, ou simplement indignées par l'ampleur des violences faites aux femmes, à **signer une pétition en soutien au pack nouveau départ**. En date du **25 novembre 2025**, journée internationale de lutte contre les violences, nous espérons avoir récolté **2600 signatures**. Un chiffre qui se veut symbolique, puisqu'il fait référence aux **260 féminicides recensés en Belgique** par la plateforme associative *Stop Féminicide* depuis sa création en 2017. En hommage à celles à qui les violences ont coûté la vie, nous pressons nos gouvernements d'agir aujourd'hui pour les (sur)vivantes !

L'occasion de rappeler l'urgence de mettre en œuvre la loi-cadre *Stop Féminicides*, loi pionnière en Europe, que l'Arizona n'évoque jamais et dont nous redoutons la mise au frigo. **La protection des victimes reste un objectif fondamental de la lutte contre les violences**. Pour que les victimes puissent se reconstruire, il faut d'abord qu'elles soient

protégées contre les risques de violences accrues au moment de la séparation. Car, on le sait, une grande partie des féminicides intimes, commis par l(ex) partenaire, surviennent au moment de la séparation, quand la victime échappe au contrôle de son agresseur. Le pack nouveau départ n'a de sens qu'articulé à une politique solide de protection des victimes dont la loi Stop Féminicide doit être un des instruments.

Quelques chiffres

- En Belgique, **une femme sur trois** a déjà été victime de violences de la part d'un partenaire intime au cours de sa vie. 14,4% des femmes disent avoir déjà vécu au moins une forme de violence physique et 7,6% de la population féminine belge rapportent avoir subi, au moins une fois, un viol, une tentative de viol, et/ou toute autre forme de violence sexuelle de la part d'un partenaire ou ex-partenaire².
- Plus de deux personnes sur cinq connaissent, dans leur cercle d'ami·es ou au sein de leur famille, des femmes victimes de violences domestiques³.
- Moins visibilisées que les violences physiques, psychologiques ou sexuelles, les **violences économiques** concernent en Belgique **une femme sur sept**⁴. Elles consistent à priver la victime de ressources économiques et à la rendre dépendante : non accès à une carte ou un compte bancaire, interdiction de travailler, contraction de dettes au nom du ménage sans en informer la victime, non paiement de contributions alimentaires, etc.
- **79% de femmes victimes** de violences rapportent avoir encore subi des **violences après la séparation**, parfois durant plusieurs années. Le harcèlement au moment de la rupture est quasi systématique (9 femmes sur 10). La peur reste présente jusqu'à des années après la rupture, pour 93% des femmes sondées⁵.
- Depuis la création du blog *Stop Feminicide*, **260** meurtres de femmes parce qu'elles sont des femmes ont été recensés en Belgique, au départ d'articles de presse. Ces chiffres sont donc certainement en-deçà de la réalité. Ce travail de collecte de données, toujours mené par le secteur associatif, devrait être effectué de façon officielle par l'Etat, comme cela est prévu par la loi-cadre Stop Féminicide.

² *Les violences liées au genre en Belgique, chiffres clés de l'enquête européenne sur la violence à l'égard des femmes et d'autres formes de violences interpersonnelles* (EU-GBV, 2021-2022), IBSA, Statistiek Vlaanderen, IWEPS, en ligne : https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/RS-HS-GBV-FR-FINAL_0.pdf

³ *Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE*, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), 2012

⁴ *Violence against women : une UE-wide survey. Main results*, European Union Agency for fundamental rights, 2015, en ligne https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2014-vaw-survey-main-results-apr14_en.pdf

⁵ *Les violences conjugales en FWB. L'impossible rupture. Clés de lecture et chiffres pour penser la sécurité des femmes et enfants dans un contexte de violences conjugales post-séparation*, Emmanuelle MELAN, Solidarité Femmes, 2019.

Témoignages et ressources

→ Sur le moment du départ

« *La police m'a posé plusieurs fois la question "Vous voulez partir, vous voulez partir ? ". Oui, je veux partir. [...] ils m'ont déposée sur la place, ici. J'ai attendu là qu'une personne de ma famille finisse sa journée de travail à Bruxelles et fasse la route jusque dans la province du Luxembourg. Déposée sur la place et pouf ! S'en est suivi plus de six mois sans domicile fixe. Voilà le début de l'enfer.* » [Martine]

« *J'étais terrifiée pendant la fuite. Je pensais que j'allais mourir. J'étais persuadée que je n'allais pas faire long feu mais je faisais ça pour sauver ma fille. La mort me faisait très peur, c'était mon angoisse, je n'osais pas sortir du kot, le moindre bruit me faisait sursauter, je devenais parano, j'entendais des bruits tout le temps. La nuit, je ne dors pas parce que j'entends des bruits, j'ai peur pour la petite. Ça fait plus de deux ans que je suis partie de son domicile mais il est encore dans ma tête, jour et nuit.* » [Nathalie]

→ Sur l'appauvrissement des victimes

« *Je suis arrivée ici (un logement social) avec pas un meuble, rien. J'avais un fauteuil pliant de camping et un fauteuil en mousse qui se replie en trois et qui se déplie en un matelas. C'est ma propriétaire qui m'a donné quelques meubles* ». [Martine]

« *Je suis partie à trois reprises. La première fois j'étais en dépression suite à ce que je vivais, j'étais sur la mutuelle donc je n'ai pas su être autonome. Donc il payait le loyer. J'étais encore pleinement dépendante de lui, et matériellement et psychologiquement. Une deuxième fois, j'ai quitté parce que je n'en pouvais plus mais je n'avais qu'un mi-temps donc j'ai vécu quatre mois dans la précarité. J'ai vraiment vécu la pauvreté pour la première fois de ma vie à 53 ans. Donc je suis revenue, mais cette fois-ci, dans l'idée de repartir avec ma part de la maison. J'ai adopté une attitude de contre-manipulation. Quand j'ai dit que j'ai été malhonnête, c'est que je ne l'aimais plus, je savais que je ne pourrais jamais plus reconstruire une relation avec mon bourreau. Mais j'ai fait la faux-jeton, pendant presque deux ans, par souci de récupérer ce à quoi j'avais droit. Ça a été très dur, j'ai vécu énormément d'humiliations mais au niveau financier et matériel, j'ai eu du temps* ». [Anne]

→ Sur le poids et la solitude des démarches à accomplir

« *Je ne me rendais pas compte de ce que c'était de partir avant de le faire. Je pensais que j'allais être mise en sécurité, prise en charge par un centre et que je pourrais repartir. Mais en fait pas du tout. Pour moi ça a été une charge de travail à faire alors que j'avais ni le moral, ni le physique, ni la force pour le faire à ce moment-là* ». [Natahlie]

« *Ce qui m'aurait énormément aidée, c'est un lieu, un endroit, ou quelqu'un qui puisse m'aider pour toutes mes démarches et aussi pour prendre le relais avec ma fille. Pour ne*

pas être seule. Je me demandais s'il pouvait y avoir une famille d'accueil ou quelque chose comme ça pour nous aider, au moins pour pouvoir s'y poser le soir, pour aider dans les déplacements. Rien que de lui faire prendre un bain, ça me demandait un effort énorme et j'étais épuisée ». [Nathalie]

→ **Sur les séquelles qui restent**

« On essaie d'oublier, mais on n'oublie jamais. Les coups, le nez cassé, le doigt cassé. Quand mon fils veut faire un câlin brusquement, je dis toujours "Aïe !" » [Fatma]

« Je travaille à temps plein pour m'assurer une pension correcte, car du temps de la vie commune, j'ai souvent été à mi-temps. Alors que j'aurais besoin de m'arrêter parfois. Ce n'est pas une maladie, je suis victime survivante. Je ne me voyais pas attendre deux heures dans la salle d'attente de mon médecin, lui raconter tout ça pour obtenir un certificat de maladie de quelques jours. Il faudrait un système qui prévoit que les personnes traumatisées par des violences conjugales ou intrafamiliales en gardent des séquelles, et peuvent rechuter. Ces arrêts-là et ces états dépressifs sont totalement justifiés ». [Anne]

→ **Sur le temps long de la reconstruction**

« La reconstruction ? Ah, ce n'est pas de la reconstruction, c'est de la survie, de la lutte. Pour se maintenir la tête hors de l'eau, de l'humiliation par rapport aux aides que l'on peut avoir. Encore 10 ans après les faits de violences » [Martine]

« Ce n'est pas facile, clairement pas fini. J'ai fait une énorme dépression il y a quelques mois parce que je ne vivais que pour ça clairement : m'en sortir, c'était mon quotidien tout le temps, ça l'est toujours et je ne voyais plus la fin. (...) A certains moments, il faut s'accrocher parce que ça ne va pas vite, il n'y a pas de changements radicaux, on apprend que tout n'est pas si simple, on se rend compte de la réalité des institutions. A un moment, je me suis presque dit que, en retournant là-bas, j'avais moins de chances de mourir, en tout cas moins vite » [Nathalie]

« C'est moi-même qui répare ma vie toute seule, c'est le courage. Maintenant, j'ai acheté une maison, une voiture, je suis sortie mais ça a été dur. Je veux reprendre des études dans le domaine social. Il faut du courage. Tu ne peux pas penser en arrière. Ça sert à rien de pleurer, de rester enfermée, le problème il reste là, il faut trouver les solutions, bouger ». [Rania]

Témoignages issus de notre étude en deux volets portant sur la réparation et la reconstruction des victimes de violences conjugales : *Réparer les violences conjugales. Au-delà de la justice, une responsabilité collective et Se réparer, se reconstruire après des violences conjugales. Ce que les femmes en disent* (accessibles sur notre site www.viefeminine.be/publications)

En résumé

- “**Partir pour ne pas y rester**” - se reconstruire après les violences conjugales : c'est la campagne 2025 de Vie Féminine.
- Objectif général : sensibiliser le grand public sur le parcours de combattantes que les femmes survivantes de violences traversent quand elles quittent un conjoint violent et tentent de se reconstruire.
- Objectif politique : obtenir la **mise en place d'un pack nouveau départ**, soit une politique publique de soutien aux victimes, à travers cinq mesures phares relevant de différents niveaux de pouvoir :
 - Une aide financière d'urgence
 - Un accompagnement sociojuridique gratuit
 - 20 séances psy gratuites
 - L'accès rapide à une adresse non-communicable à l'ex-partenaire
 - Une protection spécifique au travail ou dans la recherche d'emploi
- Le pack nouveau départ a fait l'objet d'un **accord en Conférence Interministérielle Droits des Femmes en avril 2024**, juste avant les élections. La NVA, le MR, le CD&V et Vooruit étaient autour de la table et se sont donc engagé sur cette voie.
- Pour voir le jour, ce pack doit figurer dans le nouveau **plan d'action national contre les violences** que les différents gouvernements sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre pour la période 2026-2031.
- Vie Féminine invite les citoyen·nes et les organisations qui soutiennent cette revendication à signer sa pétition en faveur du pack nouveau départ. L'objectif symbolique est de récolter **2600 signatures d'ici au 25 novembre** – journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes – en hommage aux **260 féminicides recensés en Belgique** depuis la création de la plateforme associative *Stop Féminicide* en 2017.
- **En France**, un pack nouveau départ fait actuellement l'objet d'un test dans plusieurs départements français. L'aide universelle d'urgence, soit une aide financière pour les victimes qui quittent un conjoint violent, existe sur tout le territoire français depuis 2023.

Contacts

Vie Féminine est un mouvement féministe d'action interculturelle et sociale, actif dans le champ de l'éducation permanente. Présent un peu partout en Wallonie et à Bruxelles, le mouvement touche des milliers de femmes et œuvre, avec elles, pour leurs droits.

- ✓ Elodie Blogie, chargée des relations extérieures, conseillere-politique@viefeminine.be et 0472/125.390
- ✓ Laetitia Genin, coordinatrice nationale, coordinatrice-nationale-lg@viefeminine.be et 0474/983.073

Si vous souhaitez réaliser un **reportage sur le pack nouveau départ tel qu'il est actuellement en test en France**, Vie Féminine peut vous mettre en contact avec une association française, active dans le Val d'Oise, premier département à avoir mis en place le projet pilote du pack nouveau départ. Catherine Goujart-Delambre, la directrice de cette association, *Mon âme sœur*, sera présente en Belgique le 4 novembre à l'invitation de Vie Féminine.

